

LE GUIDE DU PRÊT

LES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Document perdu ou endommagé

Si vous perdez ou endommagez un document, vous devrez assumer :

- Le coût du document (tel qu'indiqué au catalogue des bibliothèques) plus les frais d'administration².

Prêts entre bibliothèques

La Ville de Saguenay fait partie d'un vaste réseau d'échanges entre les bibliothèques québécoises, canadiennes et étrangères. Les abonnés peuvent se prévaloir du service de prêt entre bibliothèques. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux comptoirs de prêt.

²À noter que si le coût du document est inconnu, un montant de 20 \$ sera exigé pour les documents destinés aux adultes, de 10 \$ pour les documents destinés aux enfants et de 15 \$ pour les documents audiovisuels, plus les frais d'administration.

LE RÉSUMÉ DES RÈGLES DE PRÊT

TYPES DE DOCUMENT	COÛTS	MAXIMUM	DURÉE	AMENDES	RENOUVELLEMENTS
Tous les types de documents	Gratuit	15	28 j	0,20 \$ / j	2
Best-sellers loués	3 \$	3	28 j	0,50 \$ / j	0

EN SAVOIR PLUS

Vous trouverez toutes les règles concernant le prêt sur le site Internet du réseau des bibliothèques de Saguenay à l'adresse bibliotheques.saguenay.ca. Vous pouvez également joindre le 418 698-5350.



ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE SAGUENAY



À CONSERVER!

VOUS TROUVEREZ ICI RÉPONSES À VOS QUESTIONS AU SUJET DU PRÊT DE MILLIERS DE DOCUMENTS QUE LE RÉSEAU DE SAGUENAY MET À LA DISPOSITION DE SES ABONNÉS DANS SES CINQ SUCCURSALES (CHICOUTIMI, JONQUIÈRE, ARVIDA, KÉNOGAMI, LA BAIE).

UN DÉPLIANT PRÉCIEUX, À CONSERVER!

POUR QUI?

Tous les résidents de la ville de Saguenay peuvent s'abonner gratuitement à la Carte Accès Saguenay au comptoir d'une des cinq bibliothèques, ce qui donne le droit d'emprunter et de réserver des documents dans toutes les bibliothèques.

QUE PUIS-JE EMPRUNTER?

Près d'un demi-million de documents couvrant tous les domaines de la connaissance, tant pour les adultes que pour les jeunes :

- Livres sur tous les sujets, romans, revues, bandes dessinées, livres audio et livres numériques
- Disques compacts et partitions musicales
- Films et documentaires
- Méthodes d'apprentissage de langues, karaoké et jeux de soirées de meurtre

LA DURÉE ET LE NOMBRE MAXIMUM DE PRÊTS

On peut emprunter un maximum de 15 documents, pour une durée de 28 jours, quelque soit le type de document.



28

LE RENOUVELLEMENT

Combien de fois puis-je renouveler un prêt?

Tous les documents prêtés peuvent être renouvelés à deux reprises.

Comment puis-je renouveler un prêt?

- En ligne, à l'adresse bibliotheques.saguenay.ca en cliquant sur « Votre dossier »
- Aux postes de prêt en libre-service
- Par téléphone
- Aux comptoirs de prêt

Dans quels cas ne puis-je pas renouveler un prêt?

- Le document est réservé par un autre abonné.
- Vous avez atteint la limite permise.
- Vous avez plus de 5 \$ de frais et amendes.
- Votre dossier est expiré et doit être renouvelé.

LA RÉSERVATION

Quels documents puis-je réserver?

- Tous les documents peuvent être réservés (sauf les best-sellers en location et les livres de référence).

Dans quels cas ne puis-je pas réserver un document?

- Lorsque vous avez atteint le nombre maximum de réservations possible (15).
- Lorsque le solde de votre compte dépasse le maximum permis (5 \$).
- Lorsque votre dossier est expiré et doit être renouvelé.
- Lorsqu'il s'agit d'un best-seller en location ou d'un livre de référence.

Comment puis-je effectuer une réservation?

- En ligne
- Aux comptoirs de prêt
- Sur place, en utilisant un poste d'accès au catalogue
- Par téléphone

Pendant combien de temps un document réservé est-il mis de côté?

- Dès que le document que vous avez réservé est disponible, vous en êtes informé et vous avez deux jours ouvrables pour aller le chercher.

De quelle façon serai-je informé que ma réservation est disponible?

- Par courriel, si vous avez demandé d'ajouter votre adresse électronique à votre dossier.
- Sur notre site Internet dans « Votre dossier »
- Par téléphone

LE RETOUR

Où puis-je rapporter les documents que j'ai empruntés?

- Dans n'importe laquelle des succursales de notre réseau (dans les chutes à livres ou aux comptoirs de prêt).

Et si j'ai oublié un disque dans mon lecteur?

- Lorsque vous rapportez un document composé de plusieurs éléments (un logiciel et son guide de l'utilisateur, un disque compact dans un boîtier, etc.), assurez-vous de le remettre dans son intégralité. Dans le cas contraire, des frais de retard s'accumuleront jusqu'à ce que vous rapportiez tous les éléments manquants.

LE RETARD

Avis de retard

Vous devez rapporter ou renouveler les documents empruntés au plus tard à la date prévue. Dans le cas contraire, vous recevrez des avis selon ces échéances :

À la date de retour prévue
7 jours
30 jours
90 jours
180 jours

Avis d'échéance par courriel¹
1^{er} avis de retard par courriel¹
2^e avis de retard par courriel¹ et 1^{er} par la poste
2^e avis de retard par la poste
Facturation du coût des documents, plus les frais d'administration

FRAIS DE RETARD

Si vous ne rapportez pas un document à la date prévue, vous devrez payer une amende pour chaque document et chaque journée de retard :

0,20 \$ par jour pour tous les types de documents prêtés
0,50 \$ par jour pour les documents loués (best-sellers)

¹Si vous avez une adresse électronique.